

Bruxelles, le 25 janvier 2024
(OR. en)

5687/24

SOC 42
EMPL 27

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Déclaration tripartite pour un dialogue social européen fructueux - <i>Approbation</i>

I. INTRODUCTION

Le sommet des partenaires sociaux qui se tiendra à Val Duchesse le 31 janvier 2024, réunissant la présidence belge du Conseil, la présidente de la Commission européenne et les partenaires sociaux européens, vise à insuffler un nouvel élan au dialogue social européen. Le projet de déclaration intitulé "Déclaration tripartite pour un dialogue social européen fructueux", élaboré avec les partenaires sociaux européens, constitue un engagement renouvelé à renforcer le dialogue social au niveau de l'UE. La déclaration doit être signée en marge du sommet par la présidente de la Commission européenne, par le Premier ministre belge au titre de l'exercice de la présidence du Conseil de l'Union européenne et par les dirigeants des partenaires sociaux européens.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT

Le projet de déclaration¹ a été présenté par la Commission et la présidence au groupe "Questions sociales" le 25 janvier 2024.

Le texte du projet de déclaration figure à l'annexe de la présente note, avec un ajustement technique concernant la signature du Premier ministre belge De Croo, destiné à préciser qu'il signe pour le Conseil de l'UE.

III. CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil des affaires générales (CAG) d'approuver, lors de sa session du 29 janvier 2024, la "déclaration tripartite pour un dialogue social européen fructueux", qui figure en annexe.

¹ Document 5686/24.

Sommet des partenaires sociaux de Val Duchesse - PROJET de déclaration finale
Déclaration tripartite pour un dialogue social européen fructueux

Version du 18.1.24

"Pour que l'Union européenne fonctionne, il faut la compétition qui stimule, la solidarité qui unit et la coopération qui renforce." (Jacques Delors)

Il y a 39 ans jour pour jour, le sommet de Val Duchesse marquait un moment historique, jetant les bases de la participation des partenaires sociaux européens à l'élaboration des politiques de l'UE. Cela a posé les premiers jalons de la manière dont les politiques sociales de l'UE sont définies aujourd'hui et a permis l'avènement du marché unique européen.

Les crises récentes ont pesé lourdement sur le coût de la vie et la compétitivité de nos entreprises, mettant à l'épreuve la résilience de nos citoyens comme de nos entreprises. L'UE a pris des mesures rapides et décisives pour atténuer les effets de ces crises sur nos économies et nos sociétés, tout en maintenant son programme d'action ambitieux dans les domaines écologique, numérique et social. Sur cette base, la mise en œuvre intégrale du socle européen des droits sociaux, l'avenir du marché unique et la compétitivité européenne seront au cœur des réflexions sur les priorités de l'Union au cours des années à venir.

Pour atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés, un dialogue social efficace au niveau de l'UE est et demeure essentiel. Consacré par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le dialogue social européen à tous les niveaux prend corps par des consultations, des discussions, des négociations, des accords et des actions en commun. Il s'agit d'un élément fondamental du modèle social européen et de notre démocratie européenne. Il permet d'améliorer les conditions de travail et contribue à faire de l'UE le meilleur endroit pour vivre, travailler et entreprendre.

La présente déclaration constitue un engagement renouvelé à renforcer le dialogue social au niveau de l'UE et à unir nos forces pour relever les principaux défis auxquels nos économies et nos marchés du travail sont confrontés. L'objectif est de faire en sorte que les entreprises de toute taille prospèrent, et d'assurer des services d'intérêt général et des services publics ainsi que des emplois de qualité et de meilleures conditions de travail.

Dans le cadre de cet engagement à renforcer et à intégrer le dialogue social dans l'élaboration des politiques de l'UE, la Commission européenne, le Conseil et les partenaires sociaux européens se déclarent résolus à prendre les mesures suivantes:

Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences

Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences qui apparaissent dans de nombreux secteurs sont devenues un frein à une croissance durable. La compétitivité future à long terme de l'UE doit aller de pair avec des emplois de qualité et une main-d'œuvre dotée des compétences adéquates. Le droit à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, tel qu'il est énoncé dans le premier principe du socle européen des droits sociaux, est essentiel pour aider tous les travailleurs, les chômeurs et les inactifs.

S'appuyant sur les mesures mises en place par l'UE et ses États membres, les signataires sont déterminés à jouer chacun leur rôle afin d'attirer davantage de personnes sur le marché du travail, d'améliorer les conditions de travail, de faciliter la reconnaissance des qualifications et d'intégrer les travailleurs venant de l'étranger, grâce au dialogue social et à la négociation collective.

La Commission, en coopération avec les partenaires sociaux, présentera d'ici le printemps 2024 un plan d'action visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences.

Placer le dialogue social européen au cœur de notre avenir

Les signataires réaffirment leur engagement à respecter pleinement et promouvoir le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social bipartite. Il s'agit notamment de respecter pleinement les prérogatives des syndicats et des organisations patronales en tant qu'acteurs du dialogue social ainsi que le rôle unique que les partenaires sociaux et le dialogue social jouent aux niveaux européen et national. Le rôle que le traité confère aux partenaires sociaux différencie le dialogue social d'autres formes de consultation, comme le dialogue avec la société civile.

Instituer un envoyé pour le dialogue social européen

Afin de promouvoir et de renforcer le rôle du dialogue social aux niveaux européen et national, un envoyé spécifique pour le dialogue social européen sera institué au sein de la Commission européenne. Cet envoyé soutiendra et coordonnera la mise en œuvre de la communication de la Commission sur le renforcement du dialogue social dans l'UE, en s'appuyant sur le réseau de coordinateurs du dialogue social de la Commission, et servira de point de contact aux partenaires sociaux pour faire état conjointement des préoccupations liées au dialogue social.

À cette fin, la Commission établira, en concertation avec les partenaires sociaux européens, un mécanisme permettant de recevoir de ces derniers des rapports conjoints sur le dialogue social au niveau de l'UE. Dans les cas où les partenaires sociaux constatent conjointement que le dialogue social n'est pas respecté ni dûment encouragé au niveau de l'UE, l'envoyé assurera le suivi et la coordination de la réponse que la Commission apportera à ces rapports conjoints.

Lorsque les partenaires sociaux relèvent conjointement des préoccupations au niveau national, l'envoyé transmettra ces préoccupations conjointes aux institutions de l'UE.

L'envoyé pour le dialogue social européen sera régulièrement en contact avec les partenaires sociaux européens. L'envoyé devrait agir de manière impartiale et conformément aux prérogatives institutionnelles de la Commission, et respecter pleinement l'autonomie des partenaires sociaux européens, qui continueront à dialoguer directement - séparément ou conjointement - avec les institutions de l'UE dans le cadre des processus politiques et de dialogue social de l'UE.

L'envoyé contribuera à la mise en œuvre des engagements pris pour soutenir et favoriser le dialogue social, y compris dans la déclaration quadripartite intitulée "Un nouveau départ pour le dialogue social".

Lancer un pacte pour le dialogue social européen

Le présent sommet des partenaires sociaux de Val Duchesse amorce un processus devant aboutir à un "pacte pour le dialogue social européen". Une série de réunions tripartites et bipartites avec les partenaires sociaux européens seront organisées afin de définir de nouvelles propositions visant à renforcer le dialogue social européen.

Ces réunions porteront, entre autres, sur le soutien institutionnel et financier de l'UE au dialogue social européen à tous les niveaux, sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux, y compris par le recours au FSE+, ainsi que des partenaires sociaux dans les pays candidats, sur une approche bipartite concertée en ce qui concerne les processus de négociation et sur la mise en œuvre et la promotion d'accords autonomes européens et d'accords mis en œuvre via une directive européenne/décision du Conseil.

Le résultat de ce processus sera un "pacte pour le dialogue social européen", l'objectif étant de le conclure au plus tard au début de l'année 2025.

Pour la Commission

Ursula von der Leyen

Pour le Conseil de l'Union européenne

Alexander De Croo

Pour BusinessEurope

M. Fredrik PERSSON

Pour la CES

M^{me} Esther LYNCH

Pour SIG Europe

M. Pascal BOLO

Pour SMEunited

M. Petri SALMINEN